



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 décembre 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Jessica McKenzie, conseillère en aménagement du territoire et France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA 19-12-11-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 19-12-11-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 15.1 « Projet Terre-Maires » et 15.2 « Découpage Montérégie ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été faits.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019 : ADOPTION**

**CA 19-12-11-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019.

**Proposition adoptée.**

3.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2019 : ADOPTION**

**CA 19-12-11-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2019.

**Proposition adoptée.**



4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 19-12-11-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-12-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-12-11, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

5.2 **GREFFE ET LÉGISLATION**

5.2.1 **RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AUX MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET D'ARTHABASKA - JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2.2 **RÉSOLUTION DE LA MRC DE MONTCALM - DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PROJET DE LOI 48 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2.3 **RÉSOLUTION DE LA MRC DE MONTCALM - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - CONTRIBUTION DU MILIEU : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2.4 **APPEL AU JUGEMENT TRICENTRIS - DEMANDE DE SUBVENTION AUX FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET AUX FONDS MUNICIPAL D'ACTION JURIDIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

5.2.4.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION**



ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est impliquée dans un litige judiciaire l'opposant à La Compagnie de recyclage de papier MD inc.;

ATTENDU QUE le 8 novembre 2019 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a porté en appel devant la Cour d'appel du Québec la décision rendue par l'honorable Michel Yergeau, j.c.s., dans l'affaire Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités met à la disposition de ses membres un Fonds de défense des intérêts des municipalités afin de permettre aux municipalités de faire valoir leurs intérêts et leurs droits devant les tribunaux, et ce, au profit de l'ensemble de ses membres;

ATTENDU QUE le litige présente un intérêt général pour les municipalités membres de la FQM et pour toutes les autres municipalités du Québec, en ce qu'il remet en question leur capacité d'octroyer un contrat de gré à gré à un OBNL qu'elles ont créé;

ATTENDU QUE le litige aura un impact majeur pour un grand nombre de municipalités au Québec, notamment pour les cent cinquante municipalités membres de Tricentris;

ATTENDU QUE la création d'un OBNL par plusieurs entités municipales est un outil qui leur permet de faire en commun l'achat de services publics et que cet outil doit être privilégié et mis de l'avant;

ATTENDU QUE les questions en litige n'ont pas encore été résolues par la Cour d'appel du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon**

**APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

**d'autoriser** la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités dans le respect des exigences du Règlement du Fonds de défense.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL D'ACTION JURIDIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : AUTORISATION**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est impliquée dans un litige judiciaire l'opposant à La Compagnie de recyclage de papier MD inc. et dans lequel l'organisme TRICENTRIS, TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION est mis en cause;

ATTENDU QUE le 8 novembre 2019 la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que la Ville de Laval ont porté en appel devant la Cour d'appel du Québec la décision rendue par l'honorable Michel Yergeau, j.c.s., dans l'affaire Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec met à la disposition de ses membres un fonds municipal d'action juridique afin d'accorder une assistance financière aux membres qui sont impliqués dans des causes qui présentent des enjeux et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE cette cause présente un intérêt général pour les municipalités membres de l'UMQ et pour toutes les autres municipalités du Québec en ce qu'elle remet en question la capacité des entités municipales d'octroyer un contrat de gré à gré à un OBNL qu'elles ont créé;

ATTENDU QUE cette cause aura un impact majeur pour un grand nombre de municipalités au Québec, notamment pour les cent cinquante municipalités membres de Tricentris;



ATTENDU QUE la décision de la Cour supérieure est un frein au regroupement des entités municipales pour faire l'achat en commun de services publics et que l'appel doit être accueilli pour maintenir le droit des municipalités;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer une demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec dans le respect des exigences du Règlement portant sur le fonds.

**Proposition adoptée.**

### **5.3 BÂTIMENTS**

#### **5.3.1 NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION D'IMPRIMANTE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la fin du contrat de location de l'imprimante Xerox MX4329042 en date du 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer un nouveau contrat de location d'une imprimante pour répondre aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de Xerox pour la location d'une nouvelle imprimante de meilleure performance en date du 20 novembre 2019 incluant la convention d'entretien et une formation aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 120 00 517 et 02 130 00 517;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** l'octroi de contrat de location et du service d'entretien d'une imprimante avec l'entreprise Xerox pour un montant de 16 236 \$ plus les taxes applicables pour une période de 60 mois, soit du 30 novembre 2019 au 30 novembre 2024.

**Proposition adoptée.**

### **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

#### **7.1 COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la cour municipale régionale en support administratif;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a déjà occupé un poste de commis à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges du 19 septembre 2018 au 6 juin 2019 et du 18 septembre au 6 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Michèle Richard, à titre de commis, jusqu'au 28 février 2020, avec un horaire de travail variant de 14 à 35 heures par semaine, selon la classe 2, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**8. SÉCURITÉ**

**8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

**8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

**9.1 OFFRE DE SERVICE POUR UN AGENT DE SÉCURITÉ À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2019 du contrat de service d'un agent de sécurité pour la cour municipale régionale avec Trimax Sécurité inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise G.O. Sécurité inc.;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 03 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'octroyer** un contrat à l'entreprise G.O. Sécurité inc. pour les services d'un agent de sécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 au taux de 25,45 \$ de l'heure, taxes en sus, en fonction des besoins de la cour municipale régionale, pour un montant annuel approximatif de 17 000 \$ et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat.

**Proposition adoptée.**

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

**10.1.1 INSPECTEUR RÉGIONAL AUX COURS D'EAU : NOMINATION**

CONSIDÉRANT les articles 104, 105 et 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;



CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'article 17 de la Réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT la nomination de cinq inspecteurs régionaux aux cours d'eau pour la MRC dans la résolution 19-02-20-34;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un agent d'intervention aux cours d'eau suite à la résolution CA 19-11-13-06;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le nouvel agent d'intervention aux cours d'eau comme inspecteur régional aux cours d'eau;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**de nommer** monsieur Charles-Vincent Lussier à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau **et de l'ajouter** à la liste des autres fonctionnaires nommés le 20 février 2019.

**Proposition adoptée.**

## **10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

## **10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **10.4 ÉCOCENTRES**

### **10.4.1 PROJET PILOTE DE COLLECTE DU POLYSTYRÈNE - AJOUT D'UN POINT DE DÉPÔT À L'ÉCOCENTRE SITUÉ À PINCOURT : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser la valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-09-18-13 autorisant la réalisation d'un projet pilote de collecte du polystyrène par apport volontaire aux écocentres situés à Rigaud, Saint-Zotique et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les rencontres entre les quatre municipalités de l'île Perrot et la MRC tenues le 25 septembre et le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat du matériel nécessaire à la mise en place d'un point de collecte à l'écocentre situé à Pincourt pour un montant total maximal de 2 400 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;



POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** l'implantation d'un nouveau point de dépôt pour le projet pilote de collecte du polystyrène à l'écocentre situé à Pincourt;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à procéder à l'achat du matériel nécessaire à la mise en place de la collecte du polystyrène à l'écocentre situé à Pincourt pour un montant total maximal de 2 400 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

**11.1.1.1 VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-280**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-280 a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 1275 afin de préciser les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones et modifier la grille des usages et normes de la zone I1-643 afin de prohiber l'usage de transport et d'entreposage de type camionnage (C4);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-280 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-280 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

**11.2.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIERS RELATIFS AUX ACTIVITÉS MINIÈRES, D'ÉNERGIES ÉOLIENNES ET DE TRANSPORT DÉCOULANT DES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatives aux activités minières, aux énergies éoliennes et au transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit préparer des documents argumentaires et une planification afin d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement ces sujets importants et complexes;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Hélène Doyon Urbaniste-Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,



**CA 19-12-11-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à Hélène Doyon Urbaniste-Conseil pour la préparation d'argumentaires et une planification afin d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatives aux activités minières, aux énergies éoliennes et au transport pour un montant de 21 500 \$ taxes en sus.

**Proposition adoptée.**

**11.2.2 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) ET RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CIMETIÈRE » DANS L'AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE SUR LES PARTIES DE LOTS 4 711 706 ET 1 543 839 SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : SUIVI**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, rappelle que le Règlement numéro 167-21 n'est toujours pas en vigueur en raison de l'avis de non conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il informe que des discussions seront reprises entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la CMM pour trouver une solution.

**11.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - AVIS DE MODIFICATION DU CADRE NORMATIF DU PROGRAMME D'AIDE AUX MRC POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DÉPÔT**

Madame Jessica McKenzie, conseillère en aménagement du territoire, procède au dépôt du document. Elle informe que le délai de 30 jours pour la remise de la planification et l'échéancier des activités aux fins de l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ainsi que la ventilation a été prolongé à 90 jours. La date limite de remise du projet de PRMHH élaboré demeure toutefois inchangée, soit le 16 juin 2022.

## **12. DÉVELOPPEMENT**

### **12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12.1.1 CAMPAGNE EMPLOYEURS DE QUALITÉ - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT**

Pour ce point, monsieur Patrick Bousez, préfet, se retire des discussions et il sort de la salle en raison de son pouvoir discrétionnaire et pour conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Chambre de commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de son projet Employeurs de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 01 999;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-12-11-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'accorder** une aide financière de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de son projet « Employeurs de qualité ».

**Proposition adoptée.**



## 12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

## 13. HABITATION

Aucun sujet traité.

## 14. CULTURE

### 14.1 DÉPLOIEMENT DE L'ENTENTE EN PROMOTION ET VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

## 15. AFFAIRES NOUVELLES

### 15.1 PROJET TERRE-MAIRES

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, informe de la volonté de la Ville de Vaudreuil-Dorion à participer au projet Terre-Maires, malgré son retrait de la culture de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dès 2020, puisque le financement de ce projet provient des fonds 2018. Monsieur Pilon consulte les membres du comité administratif pour leur accord, il n'y a aucune objection.

### 15.2 DÉCOUPAGE MONTÉRÉGIE

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande qu'une rencontre soit organisée très prochainement pour discuter du découpage de la région administrative de la Montérégie.

## 16. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

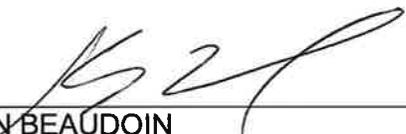
## 18. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**CA 19-12-11-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 58.

Proposition adoptée.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier